



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(D.I.C.R.I.M.)



Le PECQ

SOMMAIRE

Qu'appelle-t-on un risque majeur ?	P. 4
Qu'est-il prévu en cas de risque majeur ?	P. 4
Comment se tenir informé ?	P. 5
Quels sont les moyens d'alerte en cas de risque majeur ?	P. 5
LES RISQUES NATURELS AU PECQ	P. 6
FICHE 1 : Le risque d'inondation (crue de la Seine)	P. 6
FICHE 2 : Le risque de tempête et vents violents	P. 9
FICHE 3 : Le risque de neige et verglas	P. 10
FICHE 4 : Le risque de canicule	P. 11
LES RISQUES ANTHROPIQUES AU PECQ	P. 12
FICHE 1 : Le risque transport de matières dangereuses	P. 12
FICHE 2 : Le risque industriel	P. 14
INFORMATIONS PRATIQUES	P. 16

ÉDITO DU MAIRE

“

Chères Alpicoises,
Chers Alpicois,

La Seine, les parcs et les coteaux sont de véritables atouts pour notre cadre de vie mais ils peuvent aussi très vite devenir de réels dangers.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vise à vous informer des risques majeurs potentiels auxquels notre ville pourrait être confrontée et des mesures de prévention à adopter en cas d'urgence.

Ce guide a été élaboré en collaboration avec les spécialistes de la gestion des risques afin qu'il soit le plus complet possible. Il présente une analyse des risques naturels et anthropiques auxquels notre ville peut être exposée, ainsi que des recommandations pour y faire face.

Nous sommes bien conscients que personne ne peut prédire l'avenir, mais en étant informés et préparés, nous pouvons minimiser les effets négatifs d'une catastrophe potentielle. C'est pourquoi, nous devons tous travailler ensemble pour être prêts à affronter d'éventuelles situations difficiles, qu'ils s'agissent de crues, de tempêtes, de canicule ou de risques industriels.

Je vous invite donc à en prendre connaissance et à conserver ce document qui pourrait être amené à vous servir car je suis convaincue que la prévention et la préparation sont des éléments clés pour assurer la sécurité et la résilience de tous les habitants de notre ville.

Bien fidèlement,

Laurence Bernard
Maire du Pecq



”

Qu'appelle-t-on un risque majeur ?

Le risque majeur est un événement d'origine naturelle ou anthropique (lié à l'activité humaine) qui survient à faible fréquence mais qui a d'importantes conséquences. Il se caractérise par des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement et parfois des victimes.

Les risques peuvent être naturels : inondations, tempête, orage, neige/verglas, canicule, mouvements de terrain, incendie, pandémie...

Ou anthropiques : industriel, transport de matières dangereuses, déraillement de train, accident grave de la circulation (poids lourd, transport collectif...), rupture de barrage, accident fluvial...

Qu'est-il prévu en cas de risque majeur ?

Face à ces risques majeurs, le Maire a obligation d'établir, en lien avec l'État, un Plan communal de sauvegarde pour les risques ne dépassant pas le territoire de la commune.

Le Plan communal de sauvegarde prévoit les situations de risques majeurs, les mesures à mettre en place pour les prévenir et les gérer le cas échéant, les informations à communiquer aux habitants, les contacts à prendre, etc. afin de gérer au mieux la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M.) est la déclinaison simplifiée de cet outil : il s'agit du document que vous tenez entre vos mains.

Le DICRIM décrit les risques présents sur la commune et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques. Il précise également la conduite à tenir et les consignes de sécurité à respecter selon les risques.

Le DICRIM précise également les gestes à accomplir en cas de risques majeurs ; avant, pendant et après.

Quels sont les moyens d'alerte en cas de risque majeur ?

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe (nuage toxique, accident nucléaire...), plusieurs dispositifs d'alerte existent.

Les sirènes permettent, de jour comme de nuit, d'attirer rapidement votre attention pour que vous preniez les mesures de sauvegarde appropriées.

Ce dispositif est testé chaque premier mercredi du mois à 12h précises afin de s'assurer de son bon fonctionnement.

Les alertes mobiles sont les véhicules de la Police municipale et/ou les voitures « tambour » qui circulent en diffusant l'information par voie de haut-parleur ou affiches.

La radio locale ou nationale est également un bon moyen de se tenir informé des consignes de sécurité pendant l'incident.

Les différents supports de communication de la Ville comme le site internet, les panneaux d'informations, l'application MobiPecq, les réseaux sociaux et/ou le porte-à-porte par les services de secours et/ou municipaux.



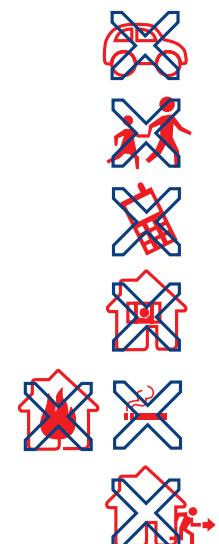
En cas de déclenchement de l'alerte, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...) ;
- Éteindre la climatisation, le chauffage et la ventilation ;
- Se mettre à l'écoute de la radio : France Inter, France Info... ;
- Suivre les instructions données par les services de secours et/ou municipaux.



Il ne faut pas :

- Rester dans un véhicule ;
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité) ;
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours) ;
- Rester près des vitres ;
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion) et fumer ;
- Quitter l'abri sans y être invité par les autorités.



Comment se tenir informé ?

D'une façon générale, la Ville diffusera les informations liées au risque majeur en cours sur les différents supports de communication municipaux comme le site internet, les panneaux d'informations, l'application MobiPecq et les réseaux sociaux. Des campagnes de porte-à-porte par les services de secours et/ou municipaux pourront également être mises en place.

Quels moyens peuvent être mis en œuvre en cas de risque majeur ?

L'évacuation des Alpicois trop exposés au danger peut être nécessaire. En fonction de la localisation et de la gravité de l'accident, les gymnases et les bâtiments municipaux peuvent être convertis en centres d'hébergement d'urgence.

Les services municipaux, en renfort des services de secours, pourront également être mobilisés pour l'évacuation des populations.

LES RISQUES NATURELS AU PECQ



FICHE 1 : Le risque d'inondation (crue de la Seine)

Une inondation est un débordement d'un cours d'eau, le plus souvent en crue, qui submerge les terrains voisins.

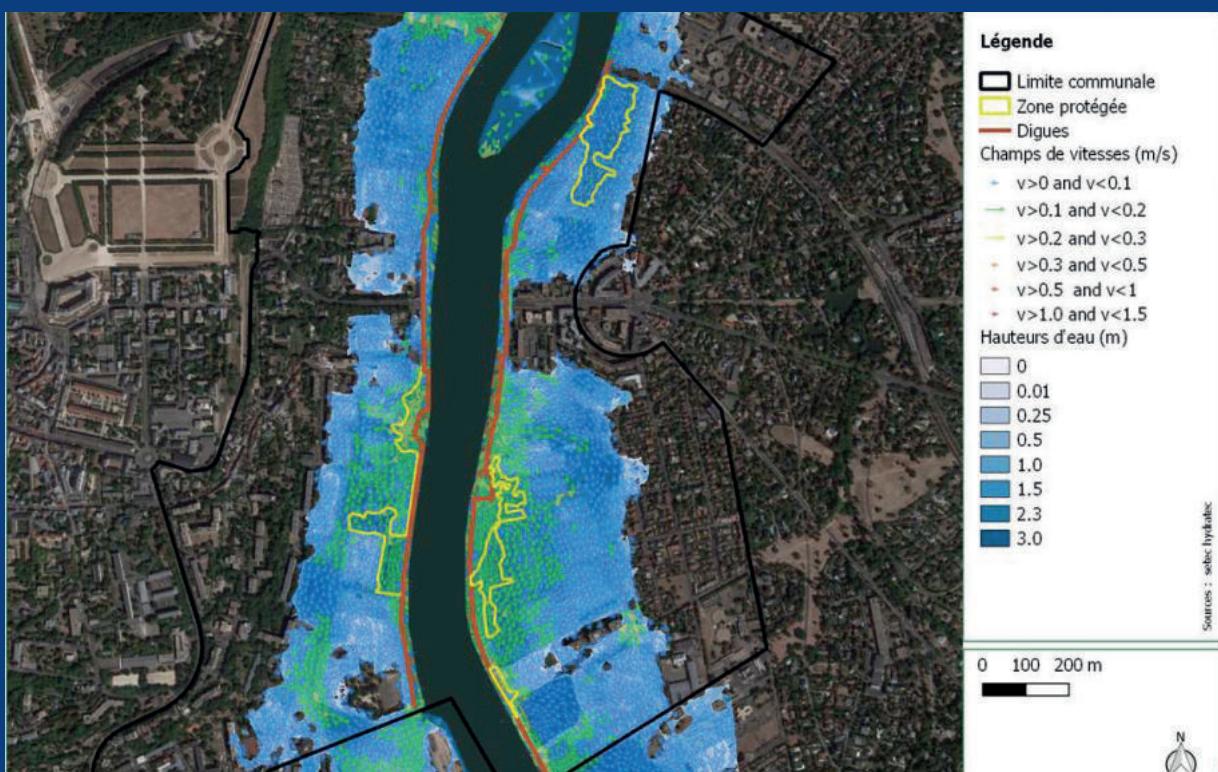
L'importance d'une inondation dépend :

- De l'intensité et la durée des pluies ou de la fonte des neiges ;
- De la surface et de la pente du bassin ;
- De la végétation et de la capacité d'absorption du sol ;
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux ;
- Des coefficients de marées et de leur intensité.

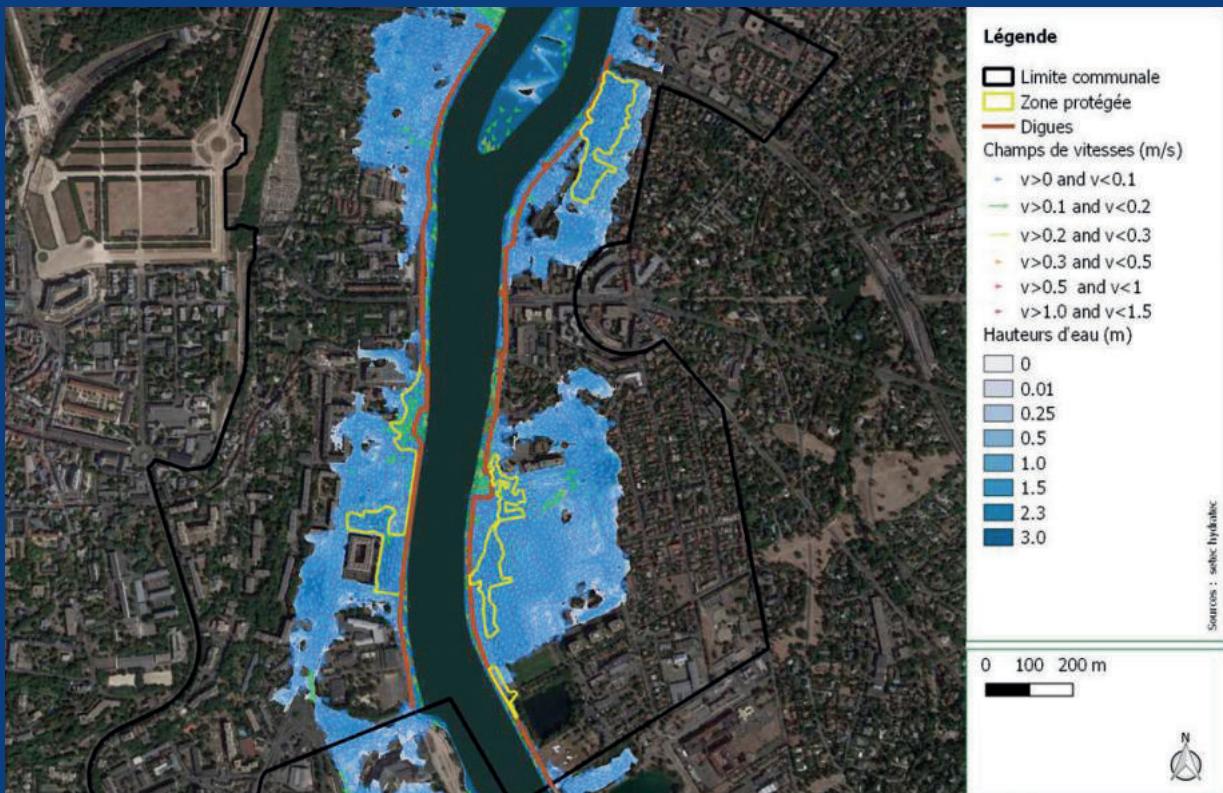
Les zones inondables

Les zones susceptibles d'être inondées ont été déterminées à partir de la crue de référence de 1910 (dite centennale) et des crues de 1955 et 2018.

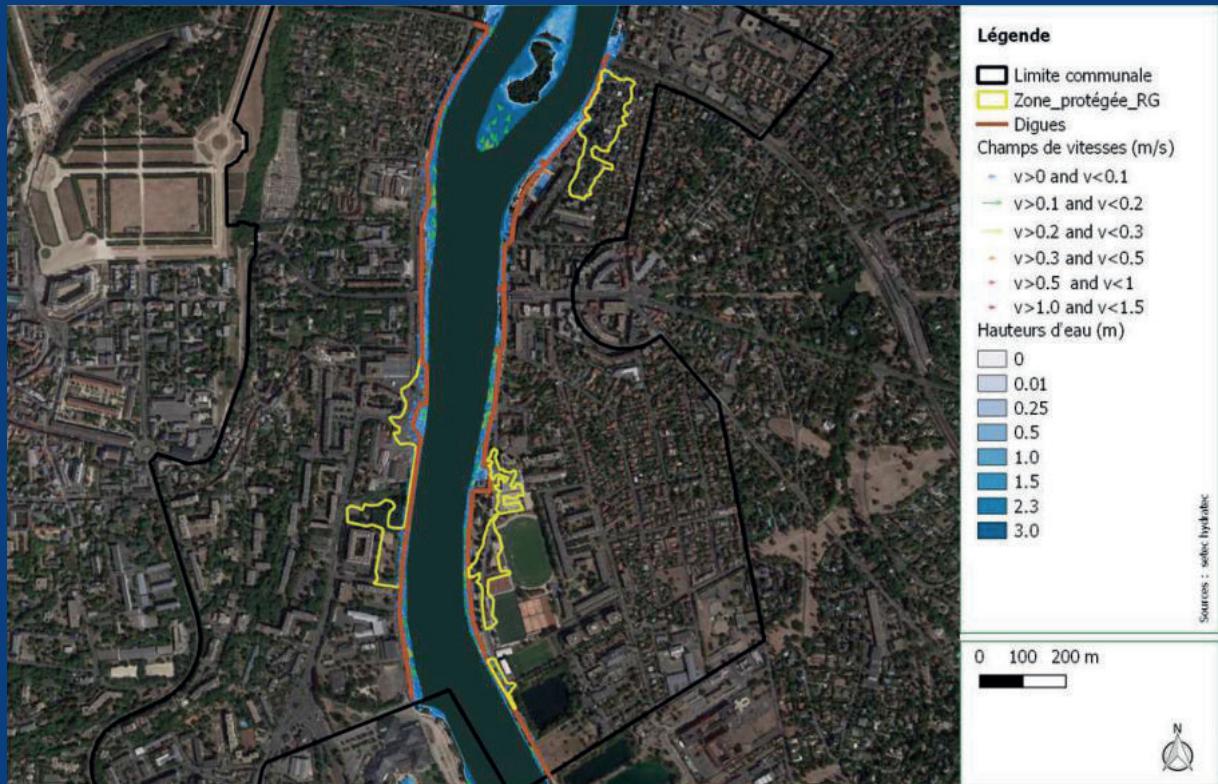
Zones inondées selon la crue de janvier 1910 :



Zones inondées selon la crue de janvier 1955 :



Zones inondées selon la crue de janvier 2018 :



L'identification et la prévention des risques

Alerté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France (DRIEE-IF), le Préfet informe le Maire du niveau de risque qu'encourt la commune.

Le Maire retransmet ces informations aux services et aux habitants et prend les mesures utiles pour atténuer ou éviter les conséquences de la crue (installation de batardeaux, fermeture de voies, évacuation des populations...).

Les services municipaux sont en alerte dès que le niveau de la Seine atteint 2,70m selon la cote de Chatou et 22,00m selon la cote du Pecq (au niveau de la règle située Boulevard F. Bernadotte – Viaduc du RER).

La Ville du Pecq considère le risque critique d'inondation à partir du moment où l'eau atteint 4,50m selon la côte de Chatou et 24,00m selon la côte du Pecq. Il est à noter que les points les plus bas au Pecq sont les boulevard F. Bernadotte, port du Pecq et parc Corbière.

Dès que le seuil critique est franchi :

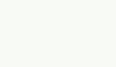
- Certaines voies deviennent impraticables ;
- Certaines habitations peuvent être inondées ;
- L'assainissement et les services essentiels (eau, gaz, électricité...) deviennent hors service.

Les bons réflexes

Avant :

- Tenez-vous informé des risques météorologiques ; 
- Fermez les portes et les fenêtres pour ralentir une éventuelle arrivée d'eau et, ainsi, limiter les dégâts ; 
- Coupez le gaz et l'électricité ; 
- Mettre hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques ainsi que les produits flottants ; 
- Ne téléphonez pas pour laisser les lignes libres pour les secours ; 
- Tenez-vous prêt à éventuellement évacuer les lieux. 

Pendant :

- Si vous êtes en voiture, quittez votre véhicule ; 
- Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pouvant être atteints par l'eau ; 
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué ; 
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités ; 
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel scolaire s'occupe d'eux ; 
- En cas d'évacuation, ne paniquez pas : quittez votre domicile et dirigez-vous vers les centres d'hébergement qui seront déterminés par les autorités. 

Après :

- Pompez l'eau de manière progressive, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible ;
- Rétablissez l'électricité uniquement sur une installation sèche (intervention Enedis et GRDF) ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et déclarez les dégâts à votre assureur.



FICHE 2 : Le risque de tempête et vents violents

On parle de tempête lorsque la vitesse des vents dépasse 89km/h.

Cette intensité des rafales de vent produit de nombreux dégâts : toitures arrachées, arbres cassés/déracinés, projections de branches etc. Dans certains cas, des habitations peuvent être gravement endommagées.

L'identification et la prévention des risques

On prévoit ce risque grâce aux observations météorologiques des spécialistes. Météo France, chargée de surveiller l'évolution des intempéries, réalise des bulletins de prévisions sur une période de 7 jours avec une bonne précision sur l'apparition des tempêtes et leur trajectoire.

Les bulletins météo sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Le Préfet ou/et le Maire décide(nt) ensuite des mesures à mettre en œuvre.

Le Maire relaie alors l'information aux habitants et aux services municipaux.

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h.

Les habitants peuvent consulter à tout moment la procédure sur le site : www.meteofrance.com

Une cellule de veille est également activée pour les personnes les plus fragiles.

Les bons réflexes

Avant :

- Consultez la carte de vigilance sur www.meteofrance.com, suivez les informations météo via la télévision ou la radio ;
- Mettez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés ;
- Abritez-vous ;
- Fermez les portes et les volets ;
- Rentrez vos animaux ;
- Éloignez-vous des bords de Seine et des parcs municipaux (risques de chute de branches, de tomber à l'eau...).



Pendant :

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et consignes des autorités ;
- Restez à l'abri ;
- Évitez les déplacements ;
- En voiture, réduisez/adaptez votre vitesse ;
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.



Après :

- Faites très attention aux câbles électriques et téléphoniques tombés ou cachés dans les végétaux ;
- En cas de dégâts sur vos biens, faites les déclarations nécessaires auprès de votre assurance.



FICHE 3 : Le risque de neige et verglas (essentiellement pour les quartiers Vignes-Benettes, Saint-Wandrille et le pont G. Pompidou)

Ce risque est caractérisé par des chutes de neige exceptionnelles par leur intensité ou un temps très humide et très froid. Il se traduit par deux principaux dangers :

- L'impraticabilité des routes avec le risque de rester bloqué dans son véhicule ;
- Le risque d'effondrement des constructions et de rupture des lignes électriques et/ou téléphoniques, dû au fait des surcharges provoquées par la neige qui s'accumule et aux phénomènes de « neige collante ».

En cas de danger important, les services municipaux mettent en place le « plan neige » et suivant l'importance du phénomène, le Plan « O.R.S.E.C. » peut-être déclenché.

L'identification et la prévention des risques

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h.

Les habitants peuvent consulter à tout moment la procédure sur le site : www.meteofrance.com

Les bulletins météo sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Le Préfet ou/et le Maire décide(nt) ensuite des mesures à mettre en œuvre.

Le Maire relaie alors l'information aux habitants et aux services municipaux.

Une cellule de veille est également activée pour les personnes les plus fragiles.

Les bons réflexes

Avant :

- Renseignez-vous sur les risques encourus ;
- Protégez les installations contre le gel ;
- En cas de déplacement impératif : bien vous renseigner sur les prévisions météorologiques et vous renseigner sur l'état des routes.



Pendant :

- Évitez de prendre la route ;
- Ne pas vous engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial ;
- Éteignez le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendez les secours ;
- Abritez-vous dans bâtiment au toit solide ;
- Ne vous approchez pas des lignes électriques.



Après :

- Ne montez en aucun cas sur un toit pour le déneiger ;
- Attendez le dégagement total des voies pour prendre la route ;
- Dégagez les accès à votre habitation et votre trottoir.





FICHE 4 : Le risque de canicule

Ce risque est caractérisé par de fortes températures, pendant plus de 3 jours consécutifs. Ces températures ne descendent pas la nuit ou très peu.

Les principaux dangers d'une canicule sont :

- La déshydratation des personnes pouvant aller jusqu'au décès ;
- Les fissures des murs ;
- Les mouvements de terrain.

Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades à domicile, les personnes dépendantes, les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

L'identification et la prévention des risques

Au-delà de la prévision du temps, la procédure Vigilance Météo a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h.

Les habitants peuvent consulter à tout moment la procédure sur le site : www.meteofrance.com

Les bulletins météo sont transmis au Préfet dans le cas d'alerte orange ou rouge, qui informe les services de police, les secours et le Maire. Le Préfet ou/et le Maire décide(nt) ensuite des mesures à mettre en œuvre.

Le Maire relaie alors l'information aux habitants et aux services municipaux.

Une cellule de veille est également activée pour les personnes les plus fragiles.

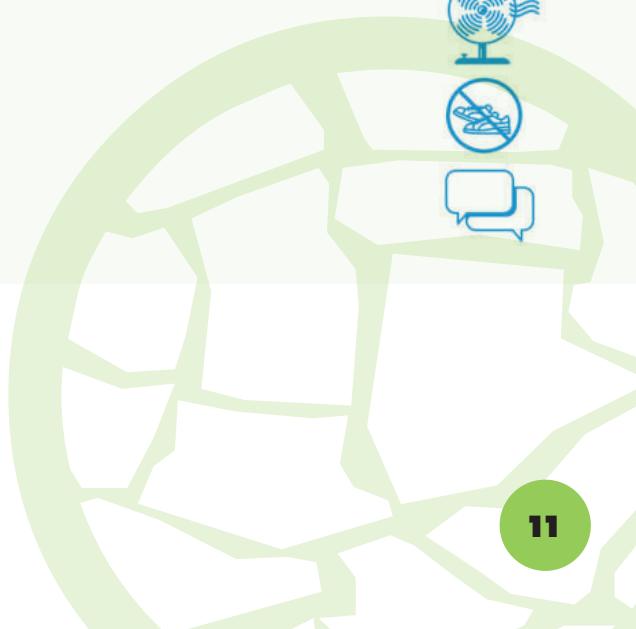
Un numéro spécial est également mis en place par l'État : Canicule info service au 0 800 06 66 66.

Les bons réflexes

Pendant :

- Buvez régulièrement de l'eau ;
- Évitez toute prise d'alcool ;
- Mouillez-vous le corps ;
- Mangez en quantité suffisante ;
- Maintenez votre habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit ;
- Évitez les efforts physiques ;
- Pensez à prendre des nouvelles de vos proches.

Vous pouvez également vous rendre dans un lieu rafraîchi comme certains bâtiments municipaux, pharmacies, magasins...



LES RISQUES ANTHROPIQUES AU PECQ



FICHE 1 : Le risque transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, aérienne ou fluviale.

Les produits transportés sont généralement nombreux et peuvent être inflammables, toxiques, explosifs corrosifs ou radioactifs.

La Ville du Pecq étant traversée par plusieurs axes routiers : RN13, RD186, RD121, RD159... et par une voie fluviale, les risques peuvent être nombreux.

Les principaux dangers sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle ;
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... ;
- La dispersion dans l'air (nuage toxique) ;
- Le risque d'intoxication ;
- Les risques pour l'environnement.

Les accidents fluviaux peuvent également avoir des répercussions sur certains ouvrages. En effet, en cas de forte collision, le pont G. Pompidou ou/et le viaduc du RER peuvent être considérablement endommagés voire détruits. La traversée de la Seine sera alors difficile voire impossible.

L'identification et la prévention des risques

Le risque de transport de matières dangereuses est imprévisible.

En cas d'accident, vous serez informé du danger essentiellement par les sapeurs-pompiers aidés par la Police Nationale, la Police Municipale et les Services Municipaux via un porte-à-porte ou par une voiture équipée d'un haut-parleur selon la gravité de l'accident. La sirène pourra aussi être activée.

« Si vous êtes témoin d'un accident...

Vous devez immédiatement donner l'alerte auprès des services de secours : Pompiers 18 ou 112 et Police 17.

Vous devez précisez le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger.

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, et s'éloigner.

Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter la zone, se laver en cas d'irritation et si possible se changer. »

Mémo : La signalisation des matières dangereuses

Deux moyens sont possibles pour reconnaître la nature du danger lors d'un accident de transport de matières dangereuses :

- Les pictogrammes ;
- Le code danger et le code de matière.

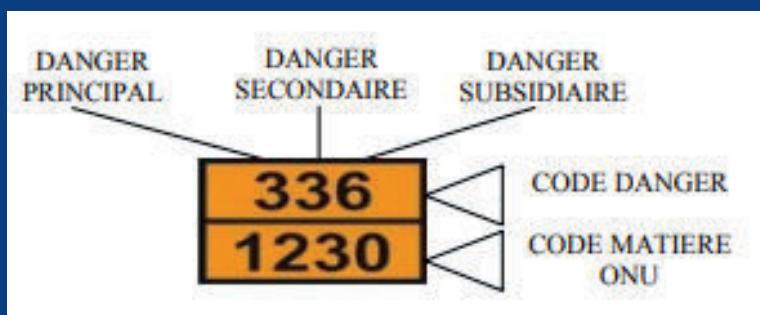
Les pictogrammes indiquent le type de danger prépondérant de la matière transportée. Ces losanges sont fixés de chaque côté et à l'arrière du véhicule.

Illustration type



Le code danger et le code de matière sont indiqués sur une plaque orange réfléchissante. Elle permet d'identifier les principaux dangers présentés par la matière transportée.

Illustration type



Les bons réflexes

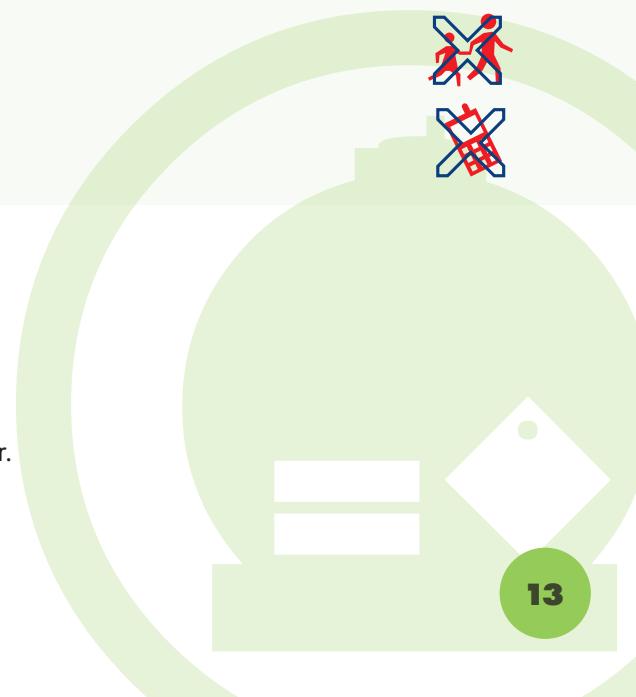
Pendant :

- Confinez-vous ;
- Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation ;
- Éloignez-vous des portes et des fenêtres ;
- Ne fumez pas ;
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille ;
- Ne téléphonez pas ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Après :

- Aérez le local où vous étiez ;
- Écoutez et suivez les consignes données par les autorités ;
- Évaluez les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.





FICHE 2 : Le risque industriel

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les populations, les biens ou l'environnement avoisinant.

Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les soumet à une réglementation nationale et européenne ainsi qu'à des contrôles réguliers.

Les principales manifestations de ces accidents industriels sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud avec risque de brûlures et s'asphyxie ;
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc ;
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

L'identification et la prévention des risques

Les installations considérées comme les plus dangereuses nécessitent la mise en place à leur charge des mesures de prévention, de protection et de secours.

Des plans propres à l'industrie (Plan d'Organisation Interne) ou relevant du Préfet (Plan Particulier d'Intervention) précisent l'organisation des secours en cas d'accident sur certains de ces sites et font l'objet de manœuvres ou d'exercices réguliers avec le concours des Services d'Incendie et de Secours.

En cas d'accident, la population est avertie par le signal national d'alerte (SNA) et les autres énumérés dans le paragraphe « Quels sont les moyens d'alerte en cas de risque majeur ? ».

Les zones à risques sur la Ville du Pecq sont celles à proximité immédiate :

- Des stations-services ;
- De l'entrepôt Raboni ;
- Du site SUEZ (quartier Mexique) ;
- Du site Servier (quartier Mexique).

Les bons réflexes

Pendant :

- Rentrez dans le bâtiment le plus proche ;
- Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et la climatisation ;
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres ;
- Ne fumez pas ;
- Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille ;
- Ne téléphonez pas ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Après :

- Aérez le local où vous étiez ;
- Écoutez et suivez les consignes données par les autorités ;
- Évaluez les dégâts et les points dangereux pour vous en éloigner.



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Pour en savoir plus :
gouvernement.fr/risques

GOUVERNEMENT.FR

<p>EAU Six litres par personne en petites bouteilles</p>	<p>OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...</p>	<p>TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours</p>	<p>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>
<p>NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.</p>	<p>LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)</p>	<p>UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route</p>	<p>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>
<p>BOUGIES avec allumettes ou briquet</p>	<p>RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle</p>	<p>UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée</p>	<p>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</p>

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DU PECQ

13bis quai Maurice Berteaux

 : Téléphone : 01 30 61 21 21

 : Ligne spéciale (activée uniquement en cas de crise) : 01 34 51 91 73

 : Courriel : mairie@ville-lepecq.fr

 : Site internet : ville-lepecq.fr

 : Facebook : villedupecq

 : Application MobiPecq

 : Police Municipale du Pecq : 06 11 29 01 53



NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Police Nationale : 17

SAMU : 15

Centre antipoison : 01 40 05 48 48



SITES INTERNET UTILES

Le Service de la Navigation de la Seine :

 : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Ile-de-France (DRIEE-IF) :

 : www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr

Météo France :

www.meteofrance.com



RADIO

France Info : 105.5

France Bleu : 107.1

France Inter : 87.8